

Grenoble, le 26 septembre 2018

DGA Services Techniques Métropolitains
Direction de la Collecte et du Traitement des déchets
Nos références : SMO/ELA/DCTD18LT467

Objet : Evolution des modalités de collecte des déchets

Mesdames, Messieurs,

La Métropole souhaite aujourd'hui recycler deux tiers des déchets et réduire de moitié le poids des déchets ménagers résiduels.

L'atteinte de ces objectifs à l'horizon 2030 repose sur un plan d'actions tout particulièrement ambitieux au travers du Schéma Directeur Déchets. Il comporte de multiples initiatives, à l'image de la mise à disposition gratuite de matériel de compostage, de la création d'un réseau de recycleries, de la modernisation des déchèteries, de la reconstruction du centre de tri ou encore de la mise en place d'une collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires sur la majeure partie du territoire. Un renforcement de la sensibilisation ira de pair avec de telles initiatives, ainsi que la mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative afin d'encourager les comportements responsables en faveur d'une réduction et d'un meilleur tri des déchets.

Dans ce contexte et suite à l'extension des consignes de tri à tous les emballages, notamment plastiques, la part des déchets ménagers résiduels, collectés dans les poubelles grises, se réduit. C'est pourquoi, suite à des expérimentations menées depuis plusieurs mois, les collectes vont faire l'objet d'une réorganisation qui sera fonction de la typologie d'habitat, collectif ou individuel, et donc de la quantité de déchets produite.

Ainsi, **à partir du 15 octobre 2018**, les jours et/ou fréquences de collecte vont être modifiés sur votre commune comme suit :

- **Fontaine - Habitat collectif**
Bacs verts (emballages et papiers) :lundi et jeudi
Bacs gris (ordures ménagères résiduelles) :mardi et vendredi
- **Fontaine - Habitat individuel**
 - rue des acacias, rue des Alliés, rue d'Alpignano, rue Antoine Polotti, rue Aristide Briand, impasse du Dauphiné, rue François Marceau, rue de l'Abbaye, rue Abbé Vincent, rue Eugène Charbonnier, rue de la Poya, rue Professeur Esclagon, impasse du Murier :
Bacs verts (emballages et papiers) :lundi
Bacs gris (ordures ménagères résiduelles) :mardi
 - rue de la Drague, rue Fernand Léger, rue Gérard Philippe, rue Jacques Brel, impasse des Chênes, impasse de l'Echaillon, quai du Drac, impasse des Chambarands, rue Charles Michel, rue du Charmant-Som, impasse des Cheminots, rue docteur Valois, rue François Janolin, rue Henri Wallon, rue de l'Isère, Impasse Jacquet :
Bacs verts (emballages et papiers) :jeudi
Bacs gris (ordures ménagères résiduelles) :vendredi

Parallèlement, les syndicats d'immeubles et les bailleurs ont été informés de ce changement.

Si vous disposez de bacs individuels, nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en compte ces nouvelles modalités. Conformément au règlement intercommunal de collecte, nous vous rappelons que les bacs doivent être présentés à la collecte la veille au soir, puis remis sur l'espace privatif au plus tôt le jour même.

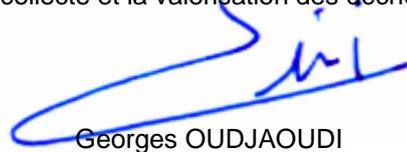
Afin de réduire le poids de vos poubelles et contribuer à une meilleure valorisation de vos déchets organiques, vous pouvez commander gratuitement, depuis le 1^{er} mai 2018, un composteur ou lombricomposteur sur le site des démarches en ligne de la Métropole : www.mesdechets.lametro.fr.

Pour toutes questions relatives à la gestion des déchets, je vous invite à contacter le numéro gratuit - 0 800 500 027 - ou à consulter www.lametro.fr.

Les services de la Métropole restent à votre entière disposition en tant que de besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président délégué à la prévention,
la collecte et la valorisation des déchets,



Georges OUDJAUDI